ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement, transports et logement : services extérieurs

Question écrite n° 11663

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer la bienveillante attention de M. le Premier ministre sur la situation des personnels de l'équipement. Le Gouvernement va engager une vaste réforme des services de l'Etat dans le cadre de son projet de décentralisation. En cette période hivernale d'intempéries successives, les services de l'équipement ont encore montré leurs capacités à faciliter la circulation des usagers dans un contexte de réduction de moyens humains et matériels. Les missions de service public telles que l'instruction des permis de construire, l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le logement social et la sécurité routière sont remises en cause dans leur rôle d'aide et de conseil auprès des citoyens et des élus. La réflexion sur la réorganisation des services déconcentrés de l'Etat ne doit pas être guidée par l'unique souci de plus d'économie et de rentabilité. Il lui demande s'il entend, dans le cadre de la réforme de l'Etat, donner au personnel les moyens financiers et humains suffisants pour que l'Etat maintienne ses missions essentielles garantes de l'équilibre des territoires, de la cohésion sociale et de la solidarité nationale. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une nouvelle étape de décentralisation qui va déboucher sur une clarification et une répartition différente des compétences entre l'État et les collectivités territoriales. L'enjeu consiste d'une part, à rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des citoyens à travers les collectivités locales et d'autre part, à mieux positionner l'État sur son rôle fondamental de garant des grands équilibres de la nation, de la cohésion sociale et de la solidarité nationale. Avec la décentralisation, c'est aussi l'objectif de réforme de l'État qui est poursuivi, non pas sous l'angle exclusif de l'économie et de la rentabilité, mais plutôt selon la voie de progrès d'un service public plus simple, davantage capable de répondre aux attentes des usagers et donc plus efficace. II s'agit d'une réelle opportunité sur l'avenir pour notre société et pour l'État. Le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer en fait un atout pour conforter son positionnement aussi bien sur le plan régalien et prestataire qu'en tant que partenaire des acteurs publics locaux, telles les collectivités territoriales. Dans ce cadre, les missions de conseil et d'appui techniques auprès des collectivités territoriales, remplies par les services déconcentrés du ministère de l'équipement, conservent toute leur place et leur intérêt. Les perspectives de décentralisation concernant le ministère de l'équipement portent essentiellement sur les infrastructures de transport, d'intérêt plutôt local, en particulier sur les routes nationales. Avec la décentralisation, les agents qui intégreront la fonction publique territoriale conserveront leurs avantages statutaires ; le détachement de longue durée sera créé et une plus grande fluidité entre l'État et les collectivités territoriales sera recherchée pour les fonctionnaires. Les services déconcentrés du ministère, notamment les directions départementales de l'équipement, garderont toute leur raison d'être en disposant d'une implantation territoriale, en particulier infra-départementale, capable de s'adapter aux enjeux des territoires, aux besoins techniques de proximité et au développement de l'intercommunalité. Par ailleurs, le niveau régional verra son positionnement consolidé. Les bénéficiaires du service public de l'équipement, dont les élus locaux, pourront compter sur l'apport de l'ingénierie publique partenariale dans le champ de l'aménagement des

territoires. Il s'agit bien d'assurer une véritable refondation des services déconcentrés du ministère, fondée sur les compétences reconnues de leurs agents, dans l'intérêt de la mise en oeuvre des politiques publiques. Le ministre apprécie à sa juste valeur l'attachement des élus de l'Aisne à la qualité du service public de l'équipement et à la pérennité des liens qui unissent les collectivités territoriales à la direction départementale de l'équipement.

Données clés

Auteur : M. Jacques Desallangre
Circonscription : Aisne (4e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11663
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 907
Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5400